

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/07

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

---

OBJET : Avis du Département sur la modification du Conseil d'administration de l'EPA FRANCE et sur la modification de son périmètre d'intervention.

Suite à la signature et à l'approbation par décret de l'avenant n° 8 à la convention du 24 mars 1987 pour l'implantation du projet Euro Disneyland en France intégrant le projet Villages Nature sur la commune de Villeneuve-le-Comte, le Préfet de Seine-et-Marne sollicite l'avis du Département pour modifier en conséquence le périmètre d'intervention et la représentation du Conseil d'administration de l'EPA FRANCE.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

De donner un avis favorable sur le projet de décret modifiant le décret n°87-191 du 24 mars 1987 portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ

